

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

## Monsieur le Rédacteur.

J'ai lu votre article sur la Justice.

- l. Je suis heureux de constater que vous vous intéressez aussi à la justice "pratique", celle qui est constituée en service public.
- 2. La réforme des textes pénaux est une oeuvre longue, complexe et susceptible de heurter bien des esprits. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons d'agir immédiatement au niveau de l'exécution des sentences rendues: c'est là que nous nous appliquens à introduire la composante sociale que la rigidité du texte pénal classique exclut. Ce n'est pas très satisfaisant pour la logique mais d'un effet incontestable sur le sort des concernés.
- 3. Les résistances que nous rencontrons montrent que le public même les marginaux en puissance - ne se sent pas vraiment concerné. Il préfère se voir en victime (propriétaire, agressé) plutôt qu'en voleur, agresseur.
- 4. Les mesures concrètes d'individualisation, de resocialisation, d'humanisation (tout cela se tient) qui sont pratiquées:
- Congé pénal (soit pour motifs graves tels que ceux que vous citez, soit à titre d'"avance" de confiance), préparation au retour à la liberté.
- semi-liberté (logé en prison, occupation à titre d'ouvrier pendant la journée chez patron)
- travail sans surveillance directe (des prisonniers travaillant dans une situation proche de la semi-liberté, p.ex. villa romaine, centre de logopédie)
- mesures de substitution à courtes peines: elles consistent en des prestations volontaires et gratuites au lieu et place de peines d'emprisonnement inadéquates qui seront remises par voie de grâce.
  - 5. Vos exigences de 1 à 6 sont justifiées.
    - celle sub 2 dépend des locaux: nous n'avons guère de possibilités
    - celle sub 3 et 4 sont limitées par le nombre ... restreint des prisonniers. Nous tâchons d'y remédier.
    - celles sub 1,5,6 sont pratiquées. En plus nous avons autorisé les visiteurs de prison" qui peuvent établir des contacts utiles. Ils sont bénévoles.

Quelques notes encore sur "l'accès du nitoyen" à la Justice.(...) Après le service d'accueil qui bien que modeste a néanmoins accueilli et renseigné quelques 2900 personnes en une année!! nous avons réussi à élargir ce service de simple accueil à un service de consultation. L'Ordre des Avocats a accepté de collaborer et de donner un "premier secours juridique" gratuit. De même les notaires sont d'accord à y collaborer, gratuitement. Nous avançons lentement mais nous prouvons la marche en marchant. Ceci n'enlêve rien à votre jugement sur le système. Mais nous sommes en train de le transformer.

En terminant je vous félicite d'avoir contribué à donner mauvaise conscience à

quelques justes. Et à encourager quelques naifs. Je vous remercie.

Avec ma sympathie sincèrement vôtre

